

# 2012

## Description de la physiothérapie

au Canada

recherche évaluation  
consultation  
physiothérapique planification



Association  
canadienne de  
physiothérapie

# Le fondement même de la profession que constitue la physiothérapie au Canada...

consiste à comprendre la nature et la raison d'être du mouvement et de la fonction. Les physiothérapeutes sont des professionnels de la santé très qualifiés et autonomes qui fournissent des services de physiothérapie sécuritaires, de qualité et axés sur les clients en étant voués à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'excellence du service. Les données scientifiques, ainsi que l'éducation et les compétences des physiothérapeutes qui fournissent les services, donnent sa forme à la profession. La physiothérapie repose sur la croyance selon laquelle pour être efficaces, ses services doivent répondre aux besoins en pleine évolution des populations et de notre système de santé.

L'Association canadienne de physiothérapie (ACP) dirige et représente les physiothérapeutes, les aides-physiothérapeutes et la physiothérapie au Canada. Une description établie de la pratique aide le public, les dirigeants du système de santé et les autres professionnels de la santé à comprendre le rôle sans pareil et essentiel que la physiothérapie joue dans le système de santé du Canada. Cette description de la physiothérapie au Canada vise à définir sa nature, les méthodes utilisées par les physiothérapeutes et la raison d'être de leur intervention. Elle complète d'autres documents de base qui orientent la pratique de la physiothérapie comme Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (CCAPUP, Alliance, ACP et CCPUP, 2009) et Cours d'entrée de la physiothérapie : lignes directrices pour les programmes canadiens (CCPUP, ACP, Alliance et CCAPUP, 2009). Un glossaire de termes clés utilisés dans cette description figure à la fin du document.

<sup>1</sup> Physiothérapeute et les termes apparentés sont des marques officielles utilisées avec l'autorisation des physiothérapeutes agréés.

<sup>2</sup> Dans ce document, on utilise les termes physiothérapie et physiothérapeute.

<sup>3</sup> Le lecteur doit savoir qu'il peut y avoir une réglementation ou une loi de la province qui définit le champ d'exercice et guide la pratique dans des domaines en particulier. Pour obtenir plus de détails, les lecteurs doivent communiquer avec l'organisme de réglementation compétent de la province.

Il est possible de reproduire n'importe quelle partie du présent document sans autorisation préalable à condition d'en accorder le crédit à l'Association canadienne de physiothérapie (ACP).

Publié par:

**Association  
canadienne de  
physiothérapie**

955 Green Valley Cres.  
Ottawa, Ontario  
K2C 3V4

[www.physiotherapy.ca](http://www.physiotherapy.ca)

Tél: (613) 564-5454  
Télec: (800) 387-8679

Courriel:  
[information@  
physiotherapy.ca](mailto:information@physiotherapy.ca)

Le contenu de cette description repose sur un certain nombre d'hypothèses générales :

- Comme profession, la **physiothérapie** est vouée aux services axés sur la clientèle qui respectent l'autonomie et la dignité des bénéficiaires. Les physiothérapeutes sont tenus par les principes de la déontologie d'agir avec intégrité, responsabilité et jugement dans les meilleurs intérêts du client. Les physiothérapeutes respectent le champ d'exercice de la profession et la compétence propre du professionnel.
- **La physiothérapie** est une profession de la santé reconnue qui évolue en intégrant l'évaluation critique du savoir nouveau à la recherche, à l'éducation et à la pratique.
- Dans l'exercice de sa profession, **le physiothérapeute** peut traiter des clients de tous âges dans toutes sortes de milieux en fournissant dans de nombreux contextes des services de santé variant de la promotion du mieux-être et de la santé et de la prévention des maladies jusqu'à la prise en charge des handicaps et de la maladie, en passant par les soins actifs et la réadaptation.
- **Les physiothérapeutes** exercent leur jugement professionnel indépendant dans des situations sans pareilles, complexes et incertaines. Leurs services visent à optimiser les résultats pour la santé et à utiliser les ressources avec efficacité et en toute sécurité.
- **Les physiothérapeutes** dirigent des équipes de santé et en font partie comme membres et il leur incombe à la fois de respecter les rôles des membres de l'équipe et d'entreprendre des interventions dans leur propre domaine du savoir-faire.

## Énoncé sommaire

La physiothérapie est une profession de la santé axée sur les clients, autonome, qui fournit des soins primaires et est vouée à améliorer la qualité de vie. À cette fin, elle vise à :

- Promouvoir et optimiser la mobilité, l'activité physique et l'état général de santé et de mieux-être;
- Prévenir les maladies, les traumatismes et l'incapacité;
- Gérer des problèmes aigus et chroniques, des limites de l'activité et des restrictions de la participation;
- Améliorer et maintenir une indépendance fonctionnelle et une performance physique optimales;
- Offrir des services de réadaptation à la suite à la fois de traumatisme et des effets de la maladie ou de l'incapacité par des programmes d'exercice thérapeutique et d'autres interventions;
- Informer et planifier les programmes d'entretien et de soutien pour prévenir la réapparition de problèmes, les traumatismes à répétition ou le déclin des fonctions.

**La physiothérapie** repose sur les sciences du mouvement et vise à améliorer ou à rétablir la fonction de multiples systèmes du corps. La profession est vouée à la santé, aux habitudes de vie et à la qualité de vie. Cette approche holistique englobe un vaste éventail d'interventions et d'aides thérapeutiques physiques et physiologiques.

Les services de **physiothérapie** sont fournis par des physiothérapeutes ou toute autre personne qui a suivi une formation et travaille sous la direction et la supervision d'un physiothérapeute.

## Activités principales

Les physiothérapeutes utilisent des procédures et des outils de diagnostic et d'examen pour élaborer et appliquer des traitements préventifs et thérapeutiques. Ils se fondent sur la collaboration

et le raisonnement pour aider les clients à atteindre leurs buts en santé, se concentrant particulièrement sur les appareils locomoteur, neurologique, cardiorespiratoire et les systèmes multiples. Dans le contexte de ces systèmes, les physiothérapeutes exercent leur profession en pédiatrie, gériatrie, oncologie, santé des femmes, traitement de la douleur, soins intensifs, traitement des plaies, ergothérapie et médecine sportive, notamment.

### Tableau 1

#### Interventions physiothérapeutiques

Les interventions physiothérapeutiques comprennent les grandes catégories suivantes, notamment :

- Services d'éducation, de conseil, de promotion de la santé et de prévention des maladies.
- Exercice thérapeutique personnalisé, y compris tests et conditionnement, approches neurothérapeutiques visant à améliorer la santé, l'amplitude des mouvements et les fonctions.
- Techniques de traitement des tissus mous et de thérapie manuelle, y compris massage, mobilisation et manipulation de la colonne et des articulations périphériques.
- Agents physiques, électrothérapeutiques et mécaniques, et acuponcture.
- Techniques cardiorespiratoires, y compris méthodes de dégagement des voies respiratoires.
- Soins de la peau et des plaies.
- Prise en charge de l'incontinence, y compris rééducation du plancher pelvien.
- Examen de l'activité fonctionnelle et de la tolérance, et entraînement.
- Formation dans les activités fonctionnelles et le réentraînement au travail.
- Prescription, fabrication et utilisation de dispositifs et de matériel d'aide, d'adaptation, de soutien et de protection.
- Changement environnemental, axé avant tout sur l'élimination des obstacles à la fonction.

Les physiothérapeutes analysent l'effet de traumatismes, de maladies, de troubles ou d'habitudes de vie sur le mouvement et la fonction. Leur contribution particulière aux soins de santé consiste à promouvoir, rétablir et prolonger l'autonomie physique d'un client en améliorant sa capacité fonctionnelle. Les physiothérapeutes encouragent leurs clients à prendre en charge leur santé et à participer à des stratégies de prestation de services de santé qui reposent sur le travail d'équipe.

### La physiothérapie englobe les activités suivantes, notamment :

**Examen** des clients qui ont des déficiences réelles ou éventuelles, de la douleur, des limites fonctionnelles, des handicaps ou d'autres problèmes de santé en utilisant des antécédents détaillés, ainsi que des mesures et des tests précis de dépistage, de diagnostic et de surveillance.

**Analyse** les résultats de l'examen pour déterminer la nature et l'étendue des déficiences du client, les limites de l'activité et les restrictions de la participation dans le contexte de ses besoins.

**Diagnostic** découlant des résultats de l'examen et du raisonnement clinique pour déterminer les aptitudes, les besoins fonctionnels et les possibilités de changement.

**Planification** d'une stratégie d'intervention qui concorde avec les buts du client, son état de santé général, ses besoins fonctionnels et les résultats de l'examen et qui inclut l'application de certaines méthodes et techniques fondées sur les meilleures données probantes disponibles.

Exécution en toute sécurité **d'interventions** choisies pour soulager la douleur, établir et maintenir la mobilité, la santé et la condition physique, l'indépendance fonctionnelle et la performance physique, et prendre en charge les déficiences, les incapacités et les limites de la participation déterminées (voir Tableau 1).

**Évaluation** de l'état de santé par l'utilisation de résultats quantifiables appropriés comme niveau de référence pour surveiller ou déterminer le résultat, l'effet ou l'efficacité de

l'intervention physiothérapeutique.

**Éducation** des membres de la profession, des autres professionnels de la santé, du public et des clients et des membres de leur famille afin de transférer des connaissances générales et spécialisées et d'instaurer la compréhension, l'indépendance et la compétence.

**Consultation** qui fournit des conseils professionnels et des solutions portant sur un vaste éventail de questions liées aux services de santé et à l'état de santé.

**Recherche** qui englobe l'application d'une démarche critique, ainsi que la participation à des activités de recherche ou à l'évaluation de leurs résultats.

**Gestion des services** portant sur la planification, la direction, l'organisation et la surveillance de la prestation de services et de l'utilisation efficace des ressources.

**Communication** avec les clients, les membres de l'équipe et d'autres interlocuteurs pour instaurer la collaboration et la coordination des services.

**Intervention** pour le compte de clients et de la profession afin d'améliorer la santé individuelle et collective, y compris promotion de la santé et du mieux-être et prévention des maladies.

**Acquisition continue du savoir** afin d'acquérir continuellement des connaissances générales et spécialisées pour améliorer les résultats chez les clients et la pratique de la physiothérapie.

## Milieus de travail

Les physiothérapeutes travaillent dans des milieux privés et publics où ils fournissent des interventions en santé individuelle ou collective, ainsi que des services de gestion, d'éducation, de recherche et de consultation. Ce vaste éventail de contextes peut inclure les suivants, notamment :

- Centres de développement de l'enfance
- Centres de santé communautaires
- Gouvernement/agences de planification de la santé
- Clubs de santé/centres de conditionnement physique
- Centres de soins palliatifs
- Hôpitaux
- Maisons privées/soins à domicile
- Compagnies d'assurance
- Foyers de soins infirmiers/établissements de soins de longue durée
- Centres de santé du travail
- Cliniques de soins externes/ambulatoires
- Cliniques/cabinets/bureaux privés de physiothérapie
- Prisons
- Contextes publics de promotion de la santé
- Centres de réadaptation
- Établissements de recherche
- Centres/résidences pour personnes âgées
- Écoles/universités/collèges
- Événements sportifs/activités sur le terrain
- Cliniques de médecine sportive
- Chantiers de travail/entreprises

Les physiothérapeutes ont fait des études universitaires qui fournissent à la profession une base en sciences modernes. La formation des physiothérapeutes au niveau débutant se déroule dans un des 14 programmes universitaires du Canada et se donne à un niveau professionnel de la maîtrise fondée sur des cours. Beaucoup de programmes offrent aussi une maîtrise clinique ou des programmes de maîtrise et de doctorat à base de thèses en réadaptation ou dans des disciplines liées à la physiothérapie. Beaucoup d'universités offrent aussi des certificats postdiplôme pertinents pour la profession. Tous les programmes universitaires de formation en physiothérapie sont agréés par Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC).

Le cursus au niveau débutant porte sur les disciplines suivantes, notamment : sciences biologiques (p. ex., anatomie humaine, physiologie humaine, pathologie, pathokinésiologie); sciences appliquées (p. ex., développement humain, biomécanique et physiologie de l'exercice); sciences cliniques (p. ex., pharmacologie physique et fonctionnelle); recherche scientifique (p. ex., recherche, statistique, recensions d'écrits) et professionnalisme et éthique (p. ex., politique de la santé, législation et réglementation, pratique interdisciplinaire, gestion). Les sciences psychosociales (p. ex., physiologie, sociologie, anthropologie culturelle) font aussi partie de la formation de base en physiothérapie et sont souvent étudiées avant le programme de physiothérapie au niveau débutant ou simultanément avec celui-ci.

L'exercice de la profession ou la formation clinique font en outre partie intégrante du cursus. Les étudiants font au moins 1 025 heures de pratique professionnelle sous surveillance dans tout un éventail de contextes. Le mariage de la formation clinique aux études théoriques offre des possibilités d'intégrer les connaissances générales, les compétences spécialisées et les comportements nécessaires pour exercer la profession et aboutit à la formation de physiothérapeutes débutants qui agissent avec autorité, compétence et leadership.

Les physiothérapeutes suivent l'information pour s'assurer que les meilleures données probantes disponibles guident et appuient l'exercice de la profession. L'amplitude et la pertinence des techniques et des méthodes d'intervention utilisées peuvent changer avec le temps à cause de l'apparition de nouvelles données probantes, des exigences liées aux services, de la technologie et des milieux de travail. En suivant l'évolution des approches physiques et physiologiques et l'expansion des thérapies parallèles, la profession peut les intégrer dans l'exercice et elles sont considérées comme des thérapies complémentaires lorsque des données scientifiques suffisantes sont disponibles.

La physiothérapie s'entend de l'art et de la science qui portent sur le mouvement et la fonction et qui permettent aux physiothérapeutes de poser des jugements cliniques et d'appliquer leurs connaissances spécialisées pour améliorer les aptitudes fonctionnelles d'un client. L'expérience, des études et une formation de troisième cycle supplémentaires, le perfectionnement professionnel continu et la recherche permettent aux physiothérapeutes d'acquérir des connaissances spécialisées élargies et une compétence avancée. Grâce à leurs compétences cliniques avancées, à leur jugement professionnel et à leur raisonnement clinique, les physiothérapeutes se sont toujours vu confier des activités déléguées en pratique avancée comme la prescription de radiographies et d'analyses sanguines et le préfiltrage pour les interventions en chirurgie orthopédique. Le paysage de la physiothérapie au Canada évolue toutefois en réponse aux changements de la santé de la population et des exigences du système de santé. Le Canada est témoin d'une évolution de la physiothérapie au cours de laquelle les activités de pratique avancée désignées auparavant sont intégrées dans le champ d'exercice établi par la loi, ce qui permet en retour d'élargir le rôle du physiothérapeute.

La profession reconnaît aussi officiellement le clinicien spécialisé en physiothérapie, qui pratique à un niveau clinique avancé dans une spécialité reconnue de la physiothérapie comme la santé des femmes, le traitement de la douleur ou l'oncologie. La pratique clinique spécialisée en physiothérapie témoigne de la maturité de la profession et des progrès qu'elle a réalisés et elle est bénéfique pour le public et la profession en favorisant des normes plus rigoureuses d'exercice de la physiothérapie.

Au Canada, la physiothérapie est une profession de la santé reconnue et autoréglémentée. Les physiothérapeutes sont des fournisseurs de soins primaires et c'est pourquoi les clients peuvent avoir accès directement à leurs services. La pratique a évolué pour atteindre un niveau élevé d'autonomie professionnelle que la loi appuie dans toutes les administrations au Canada.

La physiothérapie est pratiquée exclusivement par un physiothérapeute ou une autre personne qui a reçu une formation et qui travaille sous la direction et la surveillance d'un physiothérapeute. L'ACP insiste sur le fait que s'ils ne sont pas effectués par un physiothérapeute, l'examen ou l'évaluation ne sont pas de la physiothérapie et ne doivent pas être présentés ou financés comme tels. Même si le titre physiothérapeute et ses abréviations et équivalents dans d'autres langues sont protégés par les lois de l'ensemble des provinces et des territoires, les termes liés à la pratique ne le sont pas. L'ACP est d'avis que la loi devrait protéger le terme physiothérapie dans toutes les administrations du Canada et que l'utilisation devrait en être réservée aux professionnels réglementés de la physiothérapie. La protection du titre et la clarté de l'activité professionnelle sont importantes pour la protection du public.

**Autonome** Personne qui exerce sa capacité de poser son propre jugement; libre du contrôle d'autrui.

**Champ d'exercice** Le champ d'exercice d'une profession englobe les services que ses membres peuvent fournir grâce à leur éducation et leur compétence, et qu'ils sont autorisés à fournir. Le champ d'exercice global de la profession fixe les limites extérieures de l'exercice de tous les professionnels. Le champ réel d'exercice de chaque professionnel dépend de sa formation professionnelle continue, du contexte où il œuvre, des exigences du milieu de travail et des besoins des patients ou des clients. (Alliance, ACP et CCPUP, 1998)

**Client** Toute personne, famille, groupe, collectivité ou organisme recevant des services, des produits ou de l'information par des professionnels. Le client peut aussi être un patient. (Adapté de l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario, 1996)

**Compétences** (voir compétences essentielles)

**Compétences essentielles** Répertoire des connaissances générales, des compétences techniques et des attitudes quantifiables dont un physiothérapeute a besoin au début de sa carrière professionnelle et durant toute celle-ci. (CCAPUP, Alliance, ACP et CCPUP, 2009)

**Déficiences** Problèmes au niveau des fonctions ou de la structure du corps comme un écart ou une perte importants; indicateur d'une pathologie sous-jacente; peut être temporaire ou permanente, progressive, régressive ou statique, intermittente ou continue, légère ou grave. (Organisation mondiale de la Santé, 2001)

## Diagnostic

Processus qui découle de l'examen et de l'évaluation et représente l'aboutissement d'un processus de raisonnement clinique; peut s'exprimer en termes de dysfonction du mouvement pour inclure des catégories de déficiences, de limitations fonctionnelles, d'habiletés/de handicap ou de syndromes; le diagnostic est à la fois un processus et un descripteur. Le processus de diagnostic suivi par le physiothérapeute consiste notamment à intégrer et évaluer les données obtenues au cours de l'examen pour décrire l'état du patient ou du client dans des termes qui guideront le pronostic, le plan de soin et les stratégies d'intervention. Les physiothérapeutes utilisent des termes de diagnostic qui décrivent l'effet d'un état sur la fonction au niveau du système (et en particulier le système de mouvement) et celui de la personne au complet. (Confédération mondiale de la physiothérapie, 2007)

## Évaluation [physiothérapie...]

Processus qui consiste à déterminer le résultat, l'effet ou l'efficacité de la prise en charge par le physiothérapeute compte tenu des besoins et des buts du client, ainsi que des résultats qu'il attend, établis avec celui-ci.

## Examen

Inclut notamment l'examen de l'intégrité et la mobilité des articulations, de la démarche et de l'équilibre, de la performance musculaire, de la fonction motrice, de la fonction cardiorespiratoire, de la douleur, du développement de la neuromotricité et de la sensorimotricité, de la posture, des capacités cardiovasculaire et d'effort, de la cognition et du statut mental, de l'état de la peau, de l'accessibilité et de l'évaluation environnementale. (CCAPUP, Alliance, ACP et CCPUP, 2009)

## Exercice thérapeutique

Mieux-être; vise à améliorer les tolérances et l'endurance physiques, à renforcer, à améliorer la condition cardiorespiratoire, l'équilibre et la coordination, à accroître la flexibilité, à étendre l'amplitude du mouvement, à promouvoir la détente ou à accroître autrement les résultats de l'exercice pour une personne et sa capacité fonctionnelle.

**Handicap**

C'est un terme général qui couvre les handicaps, les limitations de l'activité et des restrictions à la participation. Un handicap est un problème dans une fonction ou une structure de l'organisme; une limitation de l'activité est une difficulté rencontrée par un sujet pour exécuter une tâche ou une action; une restriction à la participation est un problème empêchant le sujet de s'engager pleinement dans les situations de la vie courante. (Organisation mondiale de la Santé, consulté en septembre 2011)

**Intervention physiothérapeutique**

Intervention intentionnelle du physiothérapeute auprès du client et, lorsque c'est approprié, d'autres personnes qui participent au soin du client et basée sur diverses procédures et techniques physiothérapeutiques qui visent à modifier l'état du client et à atteindre les buts et les résultats pour la santé qui ont été établis et sont axés sur ceux-ci. (Adapté de l'American Physical Therapy Association, 2001)

**Mieux-être**

Processus actif qui sensibilise les personnes à une existence plus fructueuse et les aide à faire des choix à cet effet; état multidimensionnel qui décrit l'existence d'une santé positive chez une personne comme en témoignent sa qualité de vie et un sentiment de mieux-être. (Adapté du National Institute of Wellness, consulté en septembre 2011)

**Occupation**

S'entend de toutes les activités de la vie quotidienne d'une personne; l'occupation donne un sens à la vie, constitue un important déterminant de la santé, du bien-être et de la justice, organise le comportement, évolue et change au fil du temps, façonne les environnements et est façonné par eux; et est efficace au plan thérapeutique. (Association canadienne des ergothérapeutes, consulté en septembre 2011)

**Physiothérapeute**

Terme utilisé pour décrire le professionnel des soins de santé primaires autorisé ou agréé qui peut utiliser le titre. Le titre physiothérapeute, y compris ses abréviations et équivalents dans d'autres langues, est protégé par les lois des provinces et des territoires.

**Planification  
[intervention  
physiothérapeutique]**

Processus qui consiste à élaborer la stratégie (d'intervention) qui convient le plus pour un client en fonction des résultats de l'examen, de leur analyse et de leur interprétation, des besoins du client, de ses buts et des résultats visés. (Adapté de l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario, 1996)

**Pratique axée sur le  
client**

Service (de soins de santé) dont toutes les interventions visent avant tout les buts, les attentes, les besoins et les aptitudes du client.

**Pratique éclairée  
par des données  
probantes**

Tient compte des meilleures données de recherche courantes, ainsi que de l'intégration du savoir-faire clinique et des valeurs du client dans le processus décisionnel. (CCAPUP, Alliance, CPA et CCPUP, 2009)

**Prévention**

Englobe les activités de promotion de la santé qui encouragent des habitudes de vie saines et limitent l'apparition initiale d'affections et de maladies tant mentales que physiques; inclut les efforts de détection précoce comme le dépistage dans les populations à risque, ainsi que des stratégies de prise en charge appropriée d'affections et de maladies existantes et des complications connexes. (Adapté des Centers for Disease Control and Prevention, 2009)

**Promotion de la santé**

Combinaison des moyens éducationnels et environnementaux qui appuient les interventions et conditions de vie propices à la santé. Processus qui confère aux populations les moyens de contrôler davantage leur propre santé et de l'améliorer. (Organisation mondiale de la Santé, 1998)

**Pronostic**

Énoncé général qui prédit l'état probable d'un patient, ou son degré de changement, à un moment donné à venir; au niveau de la personne, un pronostic fournit aux professionnels et aux patients des renseignements critiques, notamment sur l'état de santé futur prévu du patient, sa réponse probable à une intervention et la durée probable du traitement. (Beattie PF et Nelson RM, 2007)

## Réadaptation

Processus d'établissement de buts et d'une durée limitée qui vise à permettre à la personne qui a une insuffisance d'atteindre son niveau fonctionnel, social, psychologique, intellectuel, sensoriel et physique optimal et de le maintenir. La réadaptation fournit (à la personne) les outils dont elle a besoin pour parvenir à l'indépendance et à l'autodétermination. (Adapté de l'Organisation mondiale de la Santé, consulté en septembre 2011)

## Résultat

Caractéristique ou concept qui devrait changer à la suite de l'établissement d'une stratégie, d'une intervention ou d'un programme. Un résultat fructueux inclut dans la mesure du possible l'amélioration ou le maintien d'une fonction physique, le ralentissement du déclin d'une fonction lorsqu'il est impossible de maintenir le statu quo ou que le résultat est considéré comme significatif pour les clients. (Finch et al., 2002)

## Santé

État complet de bien-être physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie ou d'invalidité. C'est la possibilité, pour un individu ou un groupe, d'une part de réaliser ses aspirations et de satisfaire ses besoins et, d'autre part, de changer l'environnement et de s'y adapter. La santé est donc considérée comme une ressource de la vie quotidienne et non le but de la vie; il s'agit d'un concept positif qui met en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. (Organisation mondiale de la Santé, 1998)

## Sciences du mouvement

Intégration de la biomécanique, de l'ergonomie, du contrôle de la motricité, de l'apprentissage et de l'exercice. Les physiothérapeutes appliquent les sciences du mouvement en suivant des stratégies de prévention et de réadaptation et en prescrivant des exercices pour promouvoir la santé, l'activité et la participation sur tout un continuum d'âges et d'aptitudes dans le contexte de facteurs personnels et environnementaux. (Adapté du CCPUP, de l'ACP, de l'Alliance et du CCAPUP 2009)

## Thérapies complémentaires

Expression souvent utilisée pour décrire des méthodes et des techniques utilisées parallèlement à la thérapie et à la pratique conventionnelles.

## Thérapies non conventionnelles

Expression souvent utilisée pour décrire des méthodes et des techniques indépendantes de guérison utilisées au lieu de la médecine ou des traitements conventionnels.

Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie (CCAPUP), Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance), Association canadienne de physiothérapie (ACP) et Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP). (2009). *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*.

American Physical Therapy Association (APTA). (2001). Guide to Physical Therapist Practice. Second Edition. *Physical Therapy* 81;1:9-744.

Beattie, PF and Nelson, RM (2007). Evaluating research studies that address prognosis for patients receiving physical therapy care: a clinical update. *Physical Therapy*. 87(11): 1527-1535.

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance), Association canadienne de physiothérapie (ACP) et Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP). (1998). *Profil des compétences du physiothérapeute débutant au Canada*. Toronto (Ontario) : auteur.

Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP), Association canadienne de physiothérapie (ACP), Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance) et Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie (CCAPUP). 2009. *Cursus d'entrée en pratique de la physiothérapie : lignes directrices pour les programmes universitaires canadiens*.

Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), [www.caot.ca](http://www.caot.ca). Consulté en septembre 2011.

Centers for Disease Control and Prevention (2009) *The power of prevention: chronic disease... the public health challenge of the 21st century*.

Conseil des directeurs des programmes d'enseignement de la physiothérapie (CD-PEP) et Association canadienne de physiothérapie (ACP). (1995). *Programme d'études de base pour l'enseignement de la physiothérapie au Canada : Lignes directrices pour le corps enseignant*. Toronto (Ontario) : ACP.

Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. (1996). *Standards for practice for physiotherapists*. Toronto (Ontario) : auteur.

Finch, E., Brooks, D., Stratford, P. W. et Mayo, N. E. (2002). *Physical Rehabilitation Outcome Measures: A Guide to Enhanced Clinical Decision Making, 2nd ed.* Toronto : Association canadienne de physiothérapie.

Glover Takahashi, S. (1997). *A Description of the Canadian Entry-Level Physiotherapist*. Thèse de maîtrise, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto, Toronto (Ontario).

National Wellness Organization. (2003). *A Definition of Wellness*. National Wellness Institute, Inc : Stevens Point, WI, É. U.

Confédération mondiale de la physiothérapie. (2007). *Position Statement: WCPT guidelines for physical therapist professional entry-level education*.

Organisation mondiale de la Santé. <http://www.who.int/fr>. Consulté en septembre 2011.

Organisation mondiale de la Santé. (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. OMS : Genève, Suisse. [Appelé CIF]

Organisation mondiale de la Santé. (1998). *Glossaire de la promotion de la santé*.